ÉNASÉ, ÉE (é-na-zé) part. passé du v. Enaser : *Justinien, tout essaurillé et* ÉNASÉ *qu'il était, est réintégré en sa couronne.* (Et. Pasq.)

ÉNASER v. a. ou tr. (é-na-zé — du préf. privat. *é*, et du lat. *nasus*, nez). Couper le nez à : *Autrefois on* ÉNASAIT *les voleurs pour un premier délit, on les essorillait à un second, on les aveuglait au troisième.*

S'énaser v. pr. Donner, frapper violemment du nez : *Hélas! je me figurais être seul dans cette forêt où je levais une tête si fière! Tout à coup, je viens* M'ÉNASER *contre un hangar.* (Chateaub.)

ÉNAUCHÉ, ÉE (é-nô-ché) part. passé du v. Enaucher : *Epingles* ÉNAUCHÉES. ‖ On dit aussi ÉNANCHÉ.

ÉNAUCHER v. a. ou tr. (é-nô-ché). Techn. En parlant de l'épingle, Former sur l'enclume la place de la branche avant celle de la tête. ‖ On dit aussi ÉNANCHER.

ÉNAUDERIE (Pierre DE L'), moraliste français. V. LE MONNIER.

ÉNAULT (Etienne), littérateur français, né vers 1819. Il vint faire ses études à Paris, où, de bonne heure, il se livra à ses goûts littéraires, collabora à divers journaux, au *Courrier français*, au *National*, et publia des nouvelles, des romans. Lors de la révolution de 1848, M. Etienne Enault s'occupa activement de politique et se présenta, mais sans succès, comme candidat républicain à l'Assemblée constituante, dans le département de Seine-et-Oise. Depuis cette époque, il est revenu à ses travaux littéraires. Nous citerons de lui : le *Fils de l'empereur* (1846); la *Vallée des pervenches* (1847), recueil de nouvelles; l'*Homme de minuit* (1857, 4 vol.); le *Vagabond* (1859, 4 vol.), écrit, comme le précédent roman, en collaboration avec M. Judicis; le *Portefeuille du diable*, roman (1859, 2 vol.); le *Dernier amour* (1862); le *Lac des cygnes* (1864, in-18); *Scènes dramatiques du mariage* (1865, in-18); l'*Enfant trouvé* (1866, in-18); le *Roman d'une altesse* (1866, in-18), etc.

ÉNAULT (Louis), romancier français, cousin du précédent, né en 1824 à Isigny, petite ville du Calvados. Il n'avait pas été destiné par sa famille à la profession des lettres; ses parents voulaient en faire un avocat, et, en effet, il débuta au barreau et plaida deux fois pour le P. Lacordaire. Il possédait un talent de parole remarquable et il était évidemment destiné aux succès de cours d'assises; mais la révolution de Février, qui a bouleversé tant d'existences, eut sur son avenir une influence toute particulière, quoiqu'il assure ne s'être jamais occupé de politique. En effet, dans les nombreux journaux auxquels il a collaboré, jamais on n'a lu de lui une ligne qui ne fût exclusivement consacrée à la littérature ou aux beaux-arts. Cependant de nombreux articles et environ vingt volumes attestent le labeur d'une vie incessamment occupée et qui ne semble se délasser qu'en changeant de travail. Il fut, on ne sait comment, et lui-même a déclaré plusieurs fois n'en pas savoir à ce sujet plus que les autres, compromis à la suite des événements de Juin et arrêté dans sa modeste chambre d'étudiant en droit. On assure même qu'on le destinait à faire un assez long voyage dans nos possessions d'outre-mer, lorsqu'il fut relâché faute de preuves. On lui fit cependant comprendre que l'air de la France lui était, en ce moment, particulièrement contraire. Il quitta donc Paris, où rien ne le retenait, et commença cette série de voyages qui l'ont promené à travers le monde et qu'il s'est plu à raconter dans les journaux et dans ses livres. Après avoir vécu assez longtemps en Angleterre, pays dont il étudiait en même temps la littérature et les mœurs, il visita successivement l'Ecosse, l'Irlande et les îles Hébrides, avant lui complétement inconnues aux Français, si ce n'est au point de vue géographique. Il passa ensuite en Allemagne, où il s'enthousiasma pour *Werther*, ainsi qu'il convient à tout jeune littérateur. Il en donna une traduction, que le poëte allemand Ludwig, l'auteur des *Hirondelles*, regarde comme une des meilleures interprétations de Gœthe que l'on ait jamais faites. Dans une de ses haltes à Paris, il avait traduit la *Case de l'oncle Tom*, alors dans toute sa vogue, d'ailleurs fort légitime.

L'Italie l'attirait déjà; il y fit un premier voyage poussé jusqu'à Malte et qui devait être bientôt suivi de quatre autres.

A ces premières excursions, qu'il appelait lui-même des promenades, succédèrent bientôt de véritables voyages. Il s'embarqua pour l'Orient, et, après avoir abordé en Egypte, il parcourut une partie de l'Arabie, la terre sainte, le Liban, Damas, les grands sites où furent Palmyre, Balbek, toutes les côtes de l'Asie Mineure, les bords de la mer Noire et la Turquie d'Europe, puis la Grèce, cette patrie des souvenirs héroïques.

L'année suivante, il voulut faire pour l'extrême Nord ce qu'il avait fait pour l'extrême Orient, et, après avoir rêvé sous la tente des Arabes, il alla songer sous la hutte des Lapons; après avoir traversé les déserts de sable sur le dos des chameaux, il traversa les steppes de neige dans un traîneau attelé de rennes. Il avait étudié, en passant, le Danemark et la Norvége; il revint par la Suède.

Ces excursions en de lointains pays n'avaient pas lassé son ardeur de voir et d'apprendre : un nouveau voyage le poussa vers l'est de l'Europe, où il visita successivement la Hongrie, la Bohême et la malheureuse Pologne, cette terre classique des héros martyrs, à laquelle il voua ses sympathies.

De retour en France, il fut attaché à la rédaction du *Pays* et du *Constitutionnel*, et fut chargé de la critique littéraire dans le second de ces journaux et de la critique artistique dans le premier.

Une petite nouvelle qui fut remarquée, la *Bourgeoise de Prague*, et un des romans qui obtinrent le plus de succès en ces dernières années, *Christine* (1857), l'engagèrent à s'adonner aux œuvres d'imagination, dans lesquelles ses premiers essais se comptaient par des triomphes, et il s'efforça d'allier les études de mœurs de la société française à la peinture des pays qu'il avait parcourus, des contrées qu'il avait visitées. Outre *Christine*, on lui doit de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : la *Vierge du Liban* (1858, in-8°); *Alba* (1859); *Nadèje* (1859); l'*Amour en voyage* (1860), recueil de nouvelles; *Hermine* (1860); *Un amour en Laponie* (1861); *Pêle-mêle* (1862), recueil de nouvelles; *Stella* (1863); *En province* (1864); *Olga* (1864); *Franz Muller; Irène;* le *Collier sanglant; Dolorès*, étude de mœurs contemporaines et de vie mondaine; *Nagli*, épisode de la révolte des cipayes en 1857, etc. Les livres qu'il a écrits sur ses voyages sont nombreux et intéressants. Nous mentionnerons : *Promenade en Belgique et sur les bords du Rhin* (1852); la *Terre sainte, histoire des quarante pèlerins* (1854); *Constantinople et la Turquie, tableau historique, pittoresque, statistique et moral de l'empire ottoman* (1855); *Voyage en Laponie et en Norvége* (1857); la *Norvége* (1857); *Itinéraire de Paris à Cherbourg* (1859); *De la littérature des Indous* (1860); la *Méditerranée, ses îles et ses bords* (1862, in-8°); *Irène; Un mariage interrompu; Deux villes mortes* (1865, in-18); l'*Amérique centrale et méridionale* (1866, in-8°); *Un drame intime* (1866, in-18); le *Roman d'une veuve* (1867, in-18), etc. Citons encore de lui : *Lettres sur la Normandie, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande; Paris et les Parisiens*, en collaboration avec Théophile Gautier, Arsène Houssaye, etc. On lui doit aussi, comme critique : le *Salon de* 1852 (1853); *Claude Chopin;* des *Considérations sur le théâtre grec d'Eschyle*, qui lui valurent le titre de docteur ès lettres (il était déjà docteur en droit); de nombreux articles dans la *Revue contemporaine*, l'*Athenæum*, l'*Illustration*, le *Figaro*, la *Correspondance littéraire*, la *Revue française*, etc., soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Louis de Vermond. Enfin, comme traducteur, il a publié la *Case de l'oncle Tom* (1852); *Werther* (1853); le petit poëme d'*Axel*, d'Esaïas Regner, une des plus suaves créations de la muse suédoise.

Tel est l'ensemble des travaux et des voyages qui remplissent jusqu'ici une carrière infatigablement laborieuse. Peu d'écrivains, en effet, travaillent autant que M. Louis Enault et aussi consciencieusement. Lorsqu'il aurait pu, comme tant d'autres de ses confrères, se lancer dans la littérature à la vapeur, s'attacher à la production quand même, tenir compte de la quantité et non de la qualité, entasser des volumes et ne pas créer une seule œuvre, il a préféré creuser lentement son sillon et repasser à plusieurs reprises sur les mêmes traces pour en assurer la régularité. Comme idée, on pourrait lui reprocher de ne savoir faire vibrer qu'une seule corde, car tous ses romans ne sont que des études de femmes; mais une telle variété de types et de détails rachète assez l'uniformité du sujet, pour qu'on sache bon gré à l'auteur de rester sur le terrain qui lui est familier et de se montrer moins audacieux dans ses excursions la plume en main qu'il ne l'a été dans ses voyages aventureux. En somme, M. Louis Enault est un des écrivains de l'époque qui font le plus d'honneur aux lettres, parce qu'il a le bon esprit de respecter ses lecteurs en se respectant lui-même, par la sévérité dont il use envers ses œuvres d'imagination.

ÉNAUTE s. m. (é-nô-te — gr. *aeinautês;* de *aei*, toujours, et de *nautês*, nautonier). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats milésiens, particulièrement chargés de juger les différends maritimes.

— **Encycl.** Les *énautes*, lorsqu'ils avaient à délibérer sur des affaires importantes, montaient sur un vaisseau, qu'ils faisaient éloigner des côtes et sur lequel ils restaient jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés sur le parti qu'il y avait à prendre et qu'ils eussent résolu la question pour laquelle ils étaient assemblés. C'était probablement pour se soustraire à toute influence de leurs concitoyens que ces magistrats de Milet, la plus commerçante des villes grecques de l'Asie Mineure, avaient adopté cet usage singulier.

ÉNAUX (Joseph), chirurgien français, né à Dijon en 1726, mort en 1798. Après avoir ébauché ses études dans sa ville natale, il vint les achever à Paris, sous Winslow et à l'hôpital de la Charité. Il devint, en 1773, démonstrateur du cours gratuit d'accouchement, puis, en 1775, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et membre de l'Académie de Dijon. Il a publié plusieurs mémoires dans les comptes rendus de cette Académie, et un ouvrage, qu'il écrivit en collaboration avec Chaussier, intitulé : *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère* (Dijon et Paris, 1785, in-12).

EN-BAS ou **EMBAS** s. m. (an-ba). Partie ou direction basse; n'était usité que dans la locution *En en-bas* ou *En embas : Il descend* EN EMBAS. (Perrault.) *Qu'est-ce que c'est que ceci? vous avez mis les fleurs* EN EN-BAS? (Mol.)

EN-BELLE adv. V. EN BELLE au mot EN.

ENBEURER v. a. ou tr. (an-beu-ré). Remplir, abreuver, pénétrer. ‖ Vieux mot. On disait aussi ENBEVRER.

ENBLANCHIR v. a. ou tr. (an-blan-chir — de *en*, et de *blanchir*). Blanchir, rendre blanc. ‖ Couvrir de linge, de vêtements propres. ‖ Vieux mot.

ENBOHÉMÉ, ÉE (an-bo-é-mé) part. passé du v. Enbohémer. Qui fait partie de la bohème : *Ecrivains* ENBOHÉMÉS.

ENBOHÉMER v. a. ou tr. (an-bo-é-mé — de *en*, et de *bohème*). Néol. Faire entrer dans la bohème : ENBOHEMER *des étudiants.*

S'enbohémer v. pr. Entrer dans la bohème, en faire partie.

ENBOUT s. m. (an-bou). Autre orthographe du mot EMBOUT.

ENBRAMI, IE adj. (an-bra-mi). Inquiet, agité, tourmenté. ‖ Vieux mot.

ENÇA adv. (an-sa — de *en*, et de *ça*). Avant ce temps-ci : *Depuis mille ans* ENÇA. ‖ Après ce temps-là :

. . . . . Après quinze ou vingt ans *ença*,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
RACINE.

‖ Vieux mot.

ENCABANAGE s. m. (an-ka-ba-na-je — rad. *encabaner*). Econ. rur. Action d'encabaner les vers à soie.

ENCABANÉ, ÉE (an-ka-ba-né) part. passé du v. Encabaner : *Des vers à soie* ENCABANÉS.

ENCABANEMENT s. m. (an-ka-ba-ne-man — rad. *en*, et *cabane*). Mar. Partie intérieure du bâtiment, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER v. a. ou tr. (an-ka-ba-né — de *en*, et de *cabane*). Econ. rur. Mettre sur les claies, en parlant des vers à soie.

ENCABELLADOS, tribu sauvage du Brésil, descendant des Tapuyas, et errant aujourd'hui dans les forêts de l'Amazone. Ces sauvages se distinguent des autres indigènes par leur longue et épaisse chevelure, dont ils enveloppent comme d'un vêtement la partie supérieure de leur corps nu. C'est de cette singulière manière de se couvrir le corps que vient le nom espagnol de cette tribu.

ENCÂBLURE s. f. (an-kâ-blu-re — de *en*, et de *câble*). Mar. Distance de 120 brasses ou de 200 mètres environ : *Le temps était sombre, la brise molle, et la houle battait lourdement les écueils à quelques* ENCÂBLURES *du vaisseau.* (Chateaub.)

ENCADDIRE s. m. (an-ka-di-re). Antiq. Prêtre carthaginois, attaché au culte des dieux abadirs.

ENCADENASSÉ, ÉE (an-ka-de-na-sé) part. passé du v. Encadenasser : *Un prisonnier soigneusement* ENCADENASSÉ.

ENCADENASSER v. a. ou tr. (an-ka-de-na-sé — de *en*, et de *cadenas*). Fermer d'un cadenas; enfermer soigneusement : ENCADENASSER *un prisonnier.*

ENCADRÉ, ÉE (an-ka-dré) part. passé du v. Encadrer. Placé dans un cadre, entouré d'un cadre ou d'un encadrement : *Ces tapisseries, bien conservées dans les endroits où la lumière pénètre peu, sont* ENCADRÉES *de bandes de chêne sculpté devenu noir comme de l'ébène.* (Balz.) ‖ Entouré d'une bordure tenant lieu de cadre : *Un dessin* ENCADRÉ *de deux filets. Ce journal a paru* ENCADRÉ *de noir.*

— Par anal. Entouré, enfermé : *Une figure* ENCADRÉE *de longs cheveux et d'une grande barbe.* ‖ Placé entre deux ou plusieurs personnes : *Malfaiteur* ENCADRÉ *de deux gendarmes.*

— Par ext. Enchâssé, introduit : *Une scène grecque* ENCADRÉE *dans une tragédie française. Un épisode* ENCADRÉ *dans un récit. Un fait historique* ENCADRÉ *dans un paysage.*

— Fig. Placé dans un certain milieu : *L'amour est plus grand* ENCADRÉ *par l'art que par la nature.* (A. Houssaye.)

— Art milit. Massé dans les encadrements : *Un peloton est* ENCADRÉ *lorsque sa droite et sa gauche sont appuyées l'une et l'autre sur un sous-officier.*

— Placé entre les cadres de l'armée : *Jeunes soldats* ENCADRÉS *de vieux militaires.*

— Minér. *Cristaux encadrés*, Cristaux dont les facettes sont entourées d'une sorte de cadre.

ENCADREMENT s. m. (an-ka-dre-man — rad. *encadrer*). Action d'encadrer; ouvrage servant de cadre : *Un* ENCADREMENT *mal exécuté. L'*ENCADREMENT *d'une glace, d'une tapisserie, d'un tableau.*

— Par anal. Bordure, ceinture, objet qui entoure de toutes parts : *Un* ENCADREMENT *de gazon.*

— Fig. Milieu : *Les passions sont l'*ENCADREMENT *obligé de toutes nos actions.*

— Archit. Ornement en saillie qui entoure certains membres d'architecture ou certaines ouvertures : ENCADREMENTS *de cartouches. L'*ENCADREMENT *d'une fenêtre.*

— Art milit. Sergent et caporal qui ferment la gauche d'un bataillon : *Ce bataillon n'a pas d'*ENCADREMENT.

— **Encycl.** B.-arts. *L'encadrement* prend sa véritable origine à la Renaissance, lors de la réduction des dimensions de la peinture murale à celles du tableau de chevalet. Ce n'est pas que le cadre n'existât avant, mais il faisait partie de l'architecture et rentrait dans l'œuvre du sculpteur sur pierre ou sur bois et du menuisier. Quand la peinture eut quitté la muraille, où elle planait héroïque et sévère, pour descendre sur le tableau, on comprit qu'il fallait lui donner l'entourage, le cadre qu'elle avait dans l'architecture et qui n'est pas seulement une partie de l'ornementation, mais un complément indispensable de la peinture qu'il isole, dont il fait valoir la couleur et quelquefois la perspective. Pour qu'il remplisse cet office, il faut que le cadre se détache vigoureusement, nettement, tout à la fois de la peinture qu'il enserre et du fond sur lequel on le place. Aussi, après les cadres dorés, les cadres noirs ou brun foncé sont-ils ceux qui produisent le meilleur effet.

Les premiers cadres qu'on fit pour les glaces furent des cadres de même matière; ainsi sont les glaces de Venise, si élégantes, d'un agencement si heureux, si merveilleusement travaillées. Mais ce genre d'*encadrement* était très-coûteux, et quand l'usage de construire et de préparer des cadres pour les tableaux se fut établi, on songea à encadrer les glaces de la même façon, ce qui ne nuisait en aucune façon à la beauté de la glace, aux services qu'elle devait rendre, et permettait d'en faire un objet de décoration architecturale pour l'intérieur. Après l'*encadrement* des glaces et de la peinture, solide, fait de bois sculpté ou de fortes moulures, est venu l'*encadrement* des gravures, dessins et aquarelles, et en ces derniers temps des épreuves photographiques, *encadrement* élégant, coquet, de carton et de papier.

Les premiers cadres furent de bois sculpté, sur lequel on appliquait directement des feuilles d'or. Le travail de l'encadreur entrait là pour une part très-mince; aussi l'encadreur était-il en même temps sculpteur. Bientôt on songea, pour donner une apparence plus métallique à l'or du cadre, à recouvrir celui-ci, dans ses parties unies ou sculptées, d'une mince couche de colle et de blanc mêlés, qui ferait disparaître les aspérités ou les pores du bois, en rendant le cadre susceptible d'un polissage qui augmenterait l'éclat de l'or. Cette mince couche s'est accrue avec le temps, et elle forme aujourd'hui la pâte qu'on applique, moulée, sur les cadres en guise de sculpture.

Les ateliers d'*encadrement* sont donc composés : des mouleurs, qui moulent la pâte et l'appliquent sur le cadre; des repasseurs, qui, cette opération terminée, retouchent le moulage et lui donnent le fini, la régularité et le poli voulus; des doreurs, qui le dorent; des brunisseuses, qui rendent certaines parties brillantes, tandis que les autres restent mates; et enfin des encadreurs proprement dits, qui confectionnent les passe-partout, encadrent les dessins, gravures, aquarelles, etc.

Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont en général le marronnier, le poirier, l'aune, etc. On les débite par grandes moulures, suivant des profils spéciaux. C'est sur ces moulures qu'on applique, en pâte, les ornements ou les détails qui font saillie, après que le cadre a été préalablement ajusté. On l'ajuste en onglet, et, pour le maintenir, on chasse dans une mortaise pratiquée à cet effet une bande de bois de fil, placée obliquement, et qui relie les côtes deux à deux. On repasse ensuite l'ornementation à peu près de la même façon qu'on modèle de la terre glaise, à l'aide d'ébauchoirs semblables à ceux dont les sculpteurs se servent pour le travail de la cire; puis on ponce le cadre avec du papier de verre, et on le polit en mouillant légèrement et en le frottant avec de la peau très-douce, dite peau de chamois.

Le cadre ainsi préparé, on le dore à la mixtion, c'est-à-dire qu'on le peint avec un vernis gras coloré au jaune de chrôme, en ayant soin de ne point laisser d'épaisseur; puis, quand cette mixtion, séchée suffisamment, est à point, on y applique des feuilles d'or battu qu'on étend et qu'on unit avec un large pinceau, très-plat, garni de soies très-fines et très-douces. Le cadre passe enfin par les mains des brunisseuses, qui, lorsque la mixtion a séché convenablement sous l'or, polissent celui-ci en le frottant avec un brunissoir, de même que s'il s'agissait d'un objet de bijouterie. L'*encadrement* n'est plus rien s'il s'agit d'un tableau : il n'y a qu'à poser la toile, tendue sur son châssis, dans une rainure préparée dans le cadre, et à chasser six ou huit clous derrière pour maintenir le châssis.

L'*encadrement* des glaces est plus difficile. Il faut d'abord doubler la glace avec des voliges minces, soutenues par des traverses, puis l'entourer d'un châssis fixé aux voliges, contre lesquelles la glace est ainsi maintenue. On la place ensuite dans le cadre, de la même manière qu'un tableau, mais avec plus de soin.

L'*encadrement* des gravures et dessins est

d'un tout autre genre. On colle le dessin qu'on veut encadrer, coupé carrément, sur une feuille de papier bristol, de fort papier à dessin gris ou de toute autre nuance, et suivant les marges qu'on veut conserver; ce travail fait, on met la feuille sous presse; puis on coupe un carton de la forme et de la dimension voulues, on place le dessin dessus et l'on remet le tout sous presse. Après l'en avoir retiré, on taille, en suivant exactement le contour du carton, une feuille de beau verre à vitre blanc qu'on applique sur le dessin, après avoir préalablement collé à la colle forte des bandes de toile sur les bords, à l'envers du carton, et en laissant dépasser un peu ces bandes. On rabat celles-ci sur le verre et on les recouvre de papier de couleur gaufré, formant un petit liséré, si le dessin ne doit pas être placé dans un cadre. S'il doit y être mis, ce liséré n'est pas nécessaire, et on encadre le carton comme on le fait pour un châssis. Les passe-partout se font à peu près de la même manière, seulement on applique entre le verre et la marge du dessin un cadre de carton, confectionné de la façon suivante : on découpe la feuille de carton qui servira de cadre, on en enlève le milieu, on taille les bords intérieurs en biseau, on y passe au pinceau une couche de colle forte et on la recouvre d'une feuille de papier découpée au milieu comme le cadre; on rabat alors les bords du papier sur le biseau, et il n'y a plus qu'à poser le verre comme dans les *encadrements* ordinaires. Dans l'un et l'autre cas, si l'on n'y prenait garde, le carton, humecté par la colle, se tordrait et ferait casser le verre. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, fait-on sécher l'*encadrement* en le soumettant à une pression proportionnée à l'épaisseur et à la force du carton et du verre.

On peut comprendre, dans les travaux à exécuter par l'encadreur, le rentoilage des tableaux, œuvre de soin et de patience. Quand la toile sur laquelle est appliquée la peinture est encore bonne, il suffit de la coller sur un calicot que l'on tend ensuite sur un châssis; mais lorsqu'elle est mauvaise, il faut poser la peinture sur un marbre, puis user la vieille toile jusqu'à la couche de couleur, en mouillant et frottant doucement avec la pierre ponce. Quand cette opération délicate est terminée, on enduit la nouvelle toile d'une couche de blanc de céruse et de zymatique qu'on applique au dos de la peinture restée sur le marbre. Il n'y a plus, après cela, qu'à tendre sur châssis comme pour une toile ordinaire.

L'*encadrement* des dessins, aquarelles et photographies, a pris dans ces derniers temps une assez grande extension et donné lieu à des travaux, rares à notre époque, qu'on peut citer pour leur originalité, leur élégance et leur distinction. Les encadreurs de la Renaissance et du siècle de Louis XIV furent de remarquables sculpteurs sur bois; les encadreurs de gravures du temps de Louis XV et de Louis XVI se montrèrent habiles ouvriers; certains encadreurs de notre époque sont de véritables artistes comme l'étaient les relieurs d'autrefois.

Les ateliers d'encadreurs ont, en général, un personnel peu nombreux; les maisons qui joignent à l'*encadrement* la dorure de meubles, de rampes, d'appartements, de salles de cafés, etc., occupent seules un certain nombre d'ouvriers; mais alors ce sont des doreurs et non des encadreurs. Dans plusieurs maisons de papeteries on fait aussi l'*encadrement;* mais presque toujours une seule personne suffit à ce travail. Les ouvriers encadreurs sont payés de 5 à 6 fr. par jour, suivant leur habileté.

— Phot. La proportion qui doit exister entre la grandeur d'une épreuve photographique et celle des marges qui l'encadrent n'est pas sans importance, vu l'aspect agréable que l'ensemble peut offrir. Il vaut mieux, en général, que les marges soient plus grandes que trop petites. Egales au moins de chaque côté à la moitié de l'image, elles seraient dans des proportions moyennes. Celle d'en haut doit être égale à celle des côtés. La marge d'en bas sera d'un sixième à un dixième plus grande, suivant que l'épreuve est destinée à être regardée en hauteur ou en largeur.

Quant au rapport qui doit exister entre la largeur et la hauteur de l'épreuve proprement dite, pour qu'elle produise le plus d'effet, il est reconnu, par expérience, que 4 parties en largeur et 5 en hauteur présentent le coup d'œil le plus satisfaisant. On ne devra donc s'écarter de cette loi que dans des circonstances exceptionnelles. Le lieu que doit occuper la tête du modèle dans l'*encadrement* ou dans la feuille n'est pas arbitraire : la ligne des yeux doit être placée entre le tiers et le quart supérieur, et l'œil du grand côté doit être sur la ligne médiane de l'ouverture ou de l'*encadrement*. L'éloignement du haut de la tête du bord de l'épreuve doit rarement dépasser une hauteur de tête; on laisse plus d'espace si le modèle est petit et moins si le modèle est grand.

— Art milit. L'expression *encadrement* a eu dans l'art militaire deux significations. L'*encadrement* primitif, qui est d'un usage antérieur à l'invention du jalonnement, s'appliquait au mode d'alignement d'un bataillon. Pour procéder à l'*encadrement*, les chefs de peloton se portaient quelque peu en dehors du rang et s'alignaient devant le front, en restant face en tête, puis la troupe venait s'encadrer entre eux. Ce moyen, assez rapide, pourrait être encore employé, mais seulement pour un bataillon isolé. Le mot a changé de signification; un *encadrement* est aujourd'hui un *homme d'encadrement*, de même qu'un tambour est un homme qui bat du tambour; ainsi un sergent et un caporal d'*encadrement* ferment l'aile gauche du premier et du second rang d'un bataillon d'infanterie française. Un sergent d'*encadrement* diffère d'un guide de gauche en ce que l'un appartient à l'ordre de bataille et l'autre à l'ordre de colonne. On dit d'une division ou d'un peloton qu'ils sont encadrés lorsque la droite et la gauche de cette division ou de ce peloton sont appuyées l'une et l'autre sur un sous-officier.

ENCADRER v. a. ou tr. (an-ka-dré — de *en*, et de *cadre*). Placer dans un cadre, entourer d'un cadre : ENCADRER *une glace, un tableau, une estampe.* ‖ Entourer d'une bordure tenant lieu de cadre : ENCADRER *un panneau, une tapisserie.* ENCADRER *d'arabesques un dessin, une peinture murale.* ENCADRER *un journal de noir.*

— Par anal. Entourer, envelopper de toute part, isoler : *Une bordure de buis* ENCADRE *le parterre. Une ceinture de montagnes* ENCADRE *le paysage.* ‖ Entourer et faire ressortir : *Ses longs cheveux noirs, tressés en deux nattes épaisses,* ENCADRAIENT *son visage pur, chaste et fier comme celui de la Diane antique.* (E. Sue.)

— Par ext. Introduire, insérer, faire entrer : ENCADRER *un épisode dans son récit.* ENCADRER *un monument dans un paysage. M. Taine excelle à situer les auteurs qu'il étudie dans leur époque, à les y* ENCADRER, *à les y enfermer.* (Ste-Beuve.) Placer dans un certain milieu : *Laissons reposer les campagnes tranquilles, où j'aime le plus à* ENCADRER *mes récits.* (G. Sand.)

— Ironiq. *Tête à encadrer*, Tête extrêmement laide.

— Art. milit. Masser dans les encadrements; faire entrer dans les cadres de l'armée : *Les levées d'un pays conquis sont toujours des auxiliaires peu sûrs à* ENCADRER *dans une armée conquérante.* (A. de Broglie.) *Encadrer un peloton*, Y disposer les officiers et sous-officiers nécessaires pour les manœuvres.

S'encadrer v. pr. Etre encadré : *Les émaux* S'ENCADRENT *aussi bien que les autres peintures.* ‖ Etre entouré, bordé : *Le paysage* S'ENCADRE *dans une ceinture de collines bleues.* ‖ Etre inséré, introduit : *Des miniatures* S'ENCADRAIENT *dans le texte et retraçaient les principaux traits de la vie de chaque héros.* (J. Sandeau.)

— Fig. Etre placé, se placer, s'enfermer dans un certain milieu : *L'art de grouper ses paroles et ses pensées exige que la pensée, la phrase et la période* S'ENCADRENT *de leurs propres formes.* (J. Joubert.) *Il me paraît démontrable que l'universalité des êtres ne* S'ENCADRE *pas dans les formes rigoureuses que rêve notre raison.* (Th. de Rémusat.) *Quel moyen cette restauration aurait-elle de* S'ENCADRER *dans le plan du changement social?* (Chateaub.) *Comme tous les grands hommes, Mirabeau* S'ENCADRAIT *mal dans les limites circonscrites d'un parti.* (Lamart.)

— Absol. Se placer dans son milieu : *L'homme se discipline,* S'ENCADRE *et se case aisément; il a un métier, un état.* (St-Marc Girard.)

ENCADREUR s. m. (an-ka-dreur — de *encadrer*). Celui qui fait, et même qui pose des cadres : ENCADREUR *doreur. Il y a à Paris des* ENCADREURS *dont le commerce a une grande importance.* ‖ Mot omis dans tous les dictionnaires, et cependant très-usité.

ENCAGÉ, ÉE (an-ka-jé) part. passé du v. Encager. Mis en cage : *Des oiseaux* ENCAGÉS.

— Fam. Enfermé, emprisonné :

Connaissez-vous certain rimeur obscur,
Ayant la rage et non l'art de médire,
Pour ses méfaits dans la geôle *encagé?*
VOLTAIRE.

ENCAGER v. a. ou tr. (an-ka-jé — de *en*, et de *cage*). Mettre en cage : ENCAGER *un oiseau.*

Le berger vient, le prend, l'*encage* bien et beau,
Le donne à ses enfants pour servir d'amusette.
LA FONTAINE.

— Fam. Tenir enfermé; emprisonner : ENCAGER *ses filles.* ENCAGER *un voleur. Les banquiers* ENCAGENT *leurs caissiers dans des loges, afin de les garder comme les gouvernements gardent les animaux curieux.* (Balz.)

S'encager v. pr. Etre encagé, mis en cage : *Les perroquets ne* S'ENCAGENT *pas.*

— Fam. Se tenir enfermé : S'ENCAGER *dans son logement.* S'ENCAGER *dans un couvent.*

ENCAISSAGE s. m. (an-kè-sa-je — rad. *encaisser*). Action d'encaisser, de mettre en caisse : L'ENCAISSAGE *de ces marchandises est indispensable.* ‖ Etat d'un objet encaissé : *Un* ENCAISSAGE *défectueux.*

— Hortic. Action de mettre des plantes en caisse : *L'*ENCAISSAGE *des orangers.*

— **Encycl.** Hortic. L'*encaissage* est une opération de même nature que l'empotage; il s'applique aux arbres ou aux arbrisseaux de trop grande taille pour être cultivés en pots. On les met alors dans des caisses de bois ou de fer, d'une capacité proportionnée aux dimensions du végétal. Les *rencaissages* devant être beaucoup moins fréquents que les rempotages, il importe de donner aux sujets une terre encore plus substantielle, ordinairement un mélange composé dans ce seul but, afin de maintenir leur végétation le plus longtemps possible. Pour la même raison, on leur donne aussi des arrosements d'engrais liquide. Pour la plantation, on se sert de moufles placés au sommet d'une échelle double et à l'aide desquels on soulève aisément les plus gros arbres. On encaisse les orangers ou les grenadiers de nos parterres.

ENCAISSANT (an-kè-san) part. prés. du v. Encaisser : *On doit ménager ces arbres en les* ENCAISSANT.

ENCAISSANT, ANTE adj. (an-kè-san, an-te — rad. *encaisser*). Minér. Qui forme encaissement : *La roche* ENCAISSANTE *du minerai.*

ENCAISSE s. m. (en-kè-se — rad. *encaisser*). Comm. Valeurs en caisse : *L'*ENCAISSE *de la Banque.* ‖ *Encaisse métallique*, Valeurs en métaux précieux monnayés ou en lingots : *L'*ENCAISSE MÉTALLIQUE *ne va pas souvent au quart du papier en circulation.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*encaisse* d'une banque est la masse des espèces métalliques avec laquelle elle pourvoit à ses comptes et à la convertibilité de ses émissions de billets. Il est généralement admis que l'*encaisse*, pour donner toute sûreté aux porteurs de billets, doit être égal au moins au tiers de la circulation. En Angleterre, la loi a pourvu au maintien de l'*encaisse* en assignant à la circulation des limites qu'elle ne peut dépasser sans avoir sa contrepartie en espèces métalliques. En France, la loi ne contient aucune disposition à cet égard. La Banque veille en toute liberté à la sûreté de son *encaisse*, et c'est sur cet *encaisse* et le portefeuille qu'elle se règle pour déterminer le taux de l'escompte. Sous l'influence des crises occasionnées par la nécessité d'acheter à l'étranger d'énormes quantités de céréales ou de solder des achats de coton faits dans des pays où les produits français ne sont que peu ou point demandés, l'*encaisse* de la Banque de France est souvent tombé très-bas, et sous l'influence d'un temps d'arrêt dans les affaires et dans la production on l'a vu monter très-haut. Les années 1856, 1857, 1862 et 1864 ont fourni des exemples frappants du premier de ces phénomènes, et les années 1859, 1866 et 1867 des exemples non moins frappants du second. Les moments où l'*encaisse* est faible étant les mêmes que ceux où l'escompte est très-élevé, le monde des affaires, qui souffre de cette situation, est assez disposé à croire que la composition même de cet *encaisse* en est la principale cause. Sur les 211 millions, actions et réserves, dont se compose le capital de la Banque, moins de 58 millions figurent dans cet *encaisse*, le surplus de ce capital étant immobilisé en rentes. Les ressources métalliques de la Banque sont aussi fournies pour la plus grande partie par le monde des affaires lui-même. Or, lorsque, pour une raison ou pour une autre, ce même monde ou retire ses dépôts ou envoie à l'encaissement les billets qu'il a pris, l'*encaisse* tombe très-bas, et la Banque, pour défendre cet *encaisse* et le relever, ne connaît qu'un moyen : la surélévation de l'escompte. Plusieurs mesures ont été suggérées pour conserver en tout état de cause cet *encaisse.* Nous allons les passer en revue et indiquer pourquoi la Banque se refuse à les adopter. L'enquête est ici notre guide. Lorsqu'on demande à la Banque énormément d'escomptes, que son portefeuille grossit chaque jour et que la réserve métallique diminue graduellement, il arrive un moment où le rapport entre l'*encaisse* et l'émission, nécessaire pour assurer la convertibilité des billets et la sécurité des porteurs, va être sérieusement troublé. Dans une telle situation, la Banque doit ou fermer ses guichets ou trouver un moyen de faire face à ses engagements en défendant son *encaisse* contre les demandes qui affluent de toutes parts, car c'est du numéraire qu'on veut, et non des billets. Fermer ses guichets, ce serait suspendre ses payements. Il n'y a que deux mesures capables de parer au danger : la restriction des échéances avec la réduction des bordereaux ou l'élévation du taux de l'escompte. Cette dernière mesure serait encore la moins douloureuse pour le commerce. En pareil cas, on pourrait aussi accroître l'*encaisse* en vendant des rentes; mais, pour que le payement de ces rentes se fît en argent, il faudrait que la Banque pût, comme en 1847, trouver un acquéreur qui ne fût pas le pays; car, le pays ayant besoin d'argent, on ne pourrait pas lui demander ce qu'il demande lui-même.

La grande, la continuelle préoccupation de la Banque, c'est l'*encaisse.* La disponibilité des 150 millions placés en rentes donnerait, dit-on, une facilité remarquable pour l'entretien de l'*encaisse* à un niveau convenable. Ces 150 millions, mis dans les affaires de la Banque, lui donneraient pour fortifier son *encaisse* une grande puissance. La Banque, au contraire, soutient que l'*encaisse* métallique n'est nullement intéressé à ce que le capital soit placé dans ses affaires ou en dehors. Elle prétend même, en s'appuyant sur le passé, que la vente de ses rentes pourrait très-bien ne rien changer à la situation de l'*encaisse.* Cette vente, a dit un de ses sous-gouverneurs, M. Andouillé, ne pourrait être faite du jour au lendemain; il faudrait l'échelonner sur six mois ou un an, ce qui, pendant tout ce temps, aboutirait à la diminution des billets, à la diminution des comptes courants et à l'augmentation du portefeuille. En supposant même que la vente de 150 millions de rente puisse se faire sans délai, il est évident que cette somme ne se trouverait pas en un mois; les maisons qui achèteraient les rentes devraient donner une contre-valeur, et cette contre-valeur ne pourrait être que des billets se trouvant entre leurs mains ou des fonds déposés à la Banque en compte courant. Si cette double ressource manquait ou n'était pas suffisante, ces maisons seraient obligées de présenter à l'escompte des effets de leur portefeuille. Les trois comptes des billets, des comptes courants et du portefeuille seraient donc momentanément modifiés, mais la situation de l'*encaisse* n'en serait pas changée. On peut même présumer que la vente des rentes ne ferait rentrer qu'une somme insignifiante de numéraire. Quant aux billets, en définitive, la circulation redemanderait sans doute une grande partie de ceux qu'on lui aurait enlevés. C'est ce qui se vit en 1857, lors du doublement du capital. Les 100 millions provenant de ce doublement ne furent pas versés immédiatement au Trésor, ni non plus immédiatement convertis en rentes. Le gouvernement voulut les laisser deux ans à la Banque afin de donner satisfaction aux personnes qui réclamaient le placement du capital de la Banque dans ses propres affaires. Alors se produisit ce fait singulier : les 100 millions furent versés par les actionnaires du 10 septembre 1857 au 10 juin 1858, c'est-à-dire en neuf mois. On ne s'en aperçut pas, car on était alors à une époque de très-grands embarras. Les 100 millions étaient dans les affaires de la Banque au moment le plus difficile, et cependant on ne retira aucun bien de leur présence. Le 31 décembre 1859, c'est-à-dire dix-huit mois après le payement complet fait par les actionnaires, ces 100 millions furent versés au Trésor en échange de 4 millions de rentes à 75 francs. C'est seulement à dater de cette époque, c'est-à-dire de l'immobilisation des rentes, que les *encaisses* commencèrent à s'élever.

La Banque de France, a-t-on encore dit, pourrait parfaitement bien avoir un portefeuille de papier sur l'étranger, sur les pays qui payent en numéraire, et alors, quand le besoin s'en ferait sentir, elle enverrait ses lettres de change à l'encaissement, et aurait ainsi un moyen très-simple d'approvisionner son *encaisse* métallique. Cette opération est également jugée dangereuse par la Banque qui la repousse. Voici les raisons qu'elle en a fait donner, en prenant toujours pour exemple le papier sur Londres : d'abord, si la Banque d'Angleterre faisait la même chose de son côté en prenant du papier sur Paris, il en résulterait que le jour où la Banque de France voudrait aller prendre de l'or à la Banque d'Angleterre, celle-ci voudrait en prendre à la Banque de France; l'effet produit serait neutralisé; on n'aurait réussi qu'à faire gagner les chemins de fer et les bateaux à vapeur, et la compensation serait faite. Mais, comme il serait très-possible que la Banque d'Angleterre ne voulût pas agir comme la Banque de France, on peut très-bien supposer que les deux pays soient momentanément compensés sous le rapport des échanges. La France peut, par exemple, devoir 100 millions à l'Angleterre, et l'Angleterre 100 millions à la France. Il y a donc dans ce moment-là en France 100 millions à tirer sur l'Angleterre, et en Angleterre 100 millions à tirer sur la France. Si la Banque de France achète 50 millions de papier sur Londres, elle fait que le commerce français n'a plus que 50 millions de papier anglais vis-à-vis de 100 millions qu'il doit à l'Angleterre, et par conséquent on provoque la sortie du numéraire. De deux choses l'une, ou la Banque de France, intervenant dans la situation et prenant 50 millions de papier sur Londres, garde ce papier dans son portefeuille, et alors les négociants français manquent de 50 millions pour payer ce qu'ils doivent à l'Angleterre, ou bien elle le négocie, et alors elle rend à la place ce qu'elle lui a pris. En ce cas, il n'y a rien de changé dans la situation. Si, au contraire, la France est débitrice vis-à-vis de l'Angleterre, si le papier sur Londres est cher, et si, en définitive, la France n'a pas assez de lettres de change sur l'Angleterre pour s'acquitter, on serait mal reçu à conseiller à la Banque d'acheter dans cette situation du papier sur Londres. Le marché, n'ayant pas déjà assez de papier sur Londres pour les besoins, en aurait encore bien moins si la Banque venait à en acheter, et au lieu d'attirer le numéraire on en provoquerait la sortie. Dans la situation inverse, c'est-à-dire dans le cas où l'Angleterre devrait plus à la France que la France ne devrait à l'Angleterre, tout achat par la Banque de France de papier sur Londres en provoquerait la hausse et empêcherait naturellement le numéraire d'arriver. Par suite de ces raisons, la Banque de France se refuse à voir une mesure rationnelle dans la constitution d'un portefeuille de valeurs sur l'étranger, afin de s'approvisionner de métaux précieux. Ce moyen de reconstitution de l'*encaisse* est en outre considéré comme une très-mauvaise chose. Un grand établissement comme la Banque de France, en se mettant à acheter du papier sur Londres, empêche les autres négociants, les autres banquiers d'en faire venir sur la place; ce papier devient moins abondant; la concurrence de la Banque tend à l'écarter et à lui faire prendre une autre di-

rection. Le moyen aurait aussi pour résultat de manquer très-souvent son but. En supposant qu'on y ait recours et que la Banque ait un portefeuille de papier sur Londres, la Banque ne pourrait pas n'avoir que du papier court, car elle serait obligée de l'envoyer immédiatement à l'encaissement ou de le négocier sur place. Ce papier devrait donc être à terme, c'est-à-dire échelonné sur une période de temps plus ou moins longue, ce qui ne lui procurerait jamais, au fur et à mesure des échéances, que des sommes très-restreintes en papier court, l'or ne pouvant se procurer immédiatement qu'avec du papier court seulement. Toute tentative de s'en procurer avec du papier long serait bien vite déjouée par le refus pur et simple d'escompte qu'on lui opposerait. Dans l'enquête, les représentants du gouvernement ont semblé croire que le système de la pluralité des banques rendrait plus possibles qu'elles ne le sont aujourd'hui les constitutions de grands réservoirs métalliques. Les représentants de la Banque ont été d'un avis tout contraire. « Le métal, a dit M. Durand, l'un des régents entendus, a des emplois parfois tellement irrésistibles qu'on ne peut l'empêcher de sortir; par exemple, lorsqu'il faut payer le blé dont on a besoin pour ne pas mourir de faim, ou lorsqu'il faut envoyer de suite à l'étranger 300 ou 400 millions de numéraire pour solder des achats de coton. Où puiser cet argent si ce n'est dans de grands réservoirs? » Les représentants du gouvernement ont également semblé douter que la Banque se procurât aussi facilement le métal que pourraient le faire des établissements spéciaux qui seraient obligés à une sollicitude plus grande par suite de la concurrence. « Si nous prenons tout le métal qui circule dans le pays, a dit M. Rouher, celui qui circule dans les chemins de fer, celui qui est employé dans toutes ces opérations immenses qui s'établissent partout, celui enfin qu'on tire du mouvement du payement de l'impôt, quels efforts la Banque fait-elle pour l'attirer et se le procurer? A-t-elle pour cela une méthode et des moyens déterminés? Ses succursales sont-elles invitées à solliciter l'argent *métal* dans les poches des particuliers et à le remplacer par une circulation en billets de manière à augmenter ainsi l'*encaisse* métallique de la Banque et, par suite, à développer sa faculté d'émission? » A ce doute la Banque a répondu qu'elle ne croyait pas que ce fût une bonne chose de solliciter le pays à absorber plus de papier qu'il n'en veut prendre, et qu'il fallait laisser la circulation s'établir très-librement et très-spontanément. « La Banque d'Angleterre, a encore fait observer M. Rouher, fait le commerce direct des métaux précieux; elle a un tarif, elle reçoit tous les métaux précieux qui arrivent de la Californie et de l'Australie, et elle les achète. Pourquoi la Banque de France ne ferait-elle pas la même chose? Pourquoi n'a-t-elle pas un tarif normal qui permette à tout importateur de lui adresser un lingot et d'en recevoir le montant en argent à un taux déterminé? » Ce moyen de fortifier son *encaisse* ne sourit pas à la Banque de France; elle entend rester maîtresse d'acheter à sa convenance et sans y être obligée. « Dieu nous garde, a dit son gouverneur, M. Rouland, d'acheter de l'or! Cela n'est admissible que dans les circonstances exceptionnelles. Il ne faut amasser l'or que lorsqu'il vient au pair. »

En règle générale, au change de 25,10 l'or sortant d'Angleterre pour venir en France, et au change de 25,37 1/2 l'or s'écoulant de France en Angleterre, certaines personnes en ont conclu qu'il y aurait avantage à acheter de l'or en Angleterre. La Banque de France refuse de se prêter à de pareilles opérations, et voici pour quelles raisons. En cas de change au pair, dit-elle, si la Banque de France voulait prendre de l'or à l'Angleterre, celle-ci contrecarrerait l'opération en élevant le taux de l'escompte. La mesure aurait donc pour effet de faire monter le change et de rendre encore plus difficile, en la rendant plus coûteuse, la sortie de l'or de l'Angleterre, et si la Banque de France persistait dans une opération aussi peu raisonnable, la Banque d'Angleterre l'arrêterait efficacement en élevant encore le taux de son escompte et en le portant à un niveau tel que ce serait l'or de la France qui tendrait à se déverser chez elle. Envisagés à un point de vue plus général, ces achats d'or ne seraient pas plus justifiables, car, en amenant la hausse du change, il s'ensuivrait que tous les négociants français qui achètent des marchandises en Angleterre auraient à les payer plus cher, et à souffrir des conséquences de cette perturbation apportée à l'ordre naturel des choses.

Dans les moments très-difficiles, lorsqu'on a à passer un défilé dont on aperçoit l'issue prochaine, on peut, à la rigueur, recourir à ces expédients, quelque contraires qu'ils soient aux vrais principes. La Banque de France avoue y avoir recouru quelquefois, mais toujours elle a trouvé ces expédients très-dangereux et de nature à aggraver les embarras d'une situation au lieu de les résoudre; aussi n'en a-t-elle usé qu'avec la plus grande réserve.

La loi de 1857 a donné au ministre des finances le pouvoir d'exiger la création d'une succursale par département, à partir de 1867. Or, comme quelques départements en ont deux et même trois, cela fera une centaine. On a cru pendant longtemps qu'avec son capital actuel la Banque ne serait pas en état de constituer un *encaisse* suffisant dans cent villes. La Banque elle-même, de son propre aveu, a craint que l'établissement de succursales nouvelles n'eût pour effet de trop éparpiller son *encaisse*; mais l'expérience des petites succursales créées lui a donné lieu de croire que celles qu'il reste à créer augmenteront faiblement la circulation et suffiront à alimenter leur *encaisse*. La Banque commence par envoyer à ces succursales 500,000 fr., et, au bout d'un certain temps, elles lui donnent des excédants disponibles. Dans un grand nombre de succursales, l'*encaisse* s'alimente surtout à l'aide des recouvrements des effets de commerce. Quelques-unes de ces succursales sont des succursales réservoirs, d'autres ont besoin d'être constamment alimentées.

ENCAISSÉ, ÉE (an-kè-sé) part. passé du v. Encaisser. Mis en caisse : *Des marchandises* ENCAISSÉES.

— Par ext. Resserré : *Un fleuve* ENCAISSÉ *dans ses rives. Un vallon* ENCAISSÉ *entre des montagnes. Un chemin* ENCAISSÉ *entre deux murs. Le Granique est très-*ENCAISSÉ; *son bord occidental est roide et escarpé; l'eau brillante et limpide coule sur un fond de sable.* (Chateaub.) *La mer Morte est un lac assez long, courbé en arc,* ENCAISSÉ *entre deux chaînes de montagnes.* (Chateaub.) *Le Rhin est rapide comme le Rhône, large comme la Loire,* ENCAISSÉ *comme la Meuse.* (V. Hugo.)

— Entassé dans un espace étroit : *Des voyageurs* ENCAISSÉS *dans une diligence.*

— Comm. Reçu, touché, en parlant d'une somme d'argent ou d'une valeur : *Il fut obligé de payer* 30,000 *francs* ENCAISSÉS *par son neveu.* (Balz.) *Le marché fut conclu, le million fut* ENCAISSÉ. (V. Hugo.)

— Hortic. Planté dans une caisse : *Des orangers* ENCAISSÉS.

ENCAISSEMENT s. m. (an-kè-se-man — rad. *encaisser*). Action d'encaisser : *L'*ENCAISSEMENT *des marchandises.* ‖ Etat d'un objet mis en caisse : *Un* ENCAISSEMENT *défectueux.* ‖ Etat d'un objet encaissé, resserré : *L'*ENCAISSEMENT *d'un fleuve. Un* ENCAISSEMENT *naturel, artificiel.*

— P. et chauss. Enceinte de charpente. ‖ Sorte de grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. ‖ Tranchée creusée sur l'emplacement d'une route ou d'une rue et qu'on se propose de combler avec certains matériaux.

— Comm. Action d'encaisser, de toucher de l'argent ou des valeurs. ‖ Payement effectif du montant d'un effet. ‖ *Sauf encaissement*, Réserve que l'on mentionne sur certains effets et qui donne à l'accepteur recours contre le signataire du billet, en cas de non-payement.

— Hortic. Action d'encaisser les arbres ou les plantes : *La théorie et la pratique de l'*ENCAISSEMENT *ne diffèrent pas de celles de l'empotage.* (Bosc.)

— Agric. Action de remplacer les terres par d'autres, dans les trous où l'on veut mettre des plantes : *Faire un jardin par* ENCAISSEMENT.

— Encycl. Agric. Lorsqu'on veut faire des plantations dans une terre neuve, trop compacte ou trop peu substantielle, on y creuse de grands trous, que l'on remplit de bonne terre ou de vase retirée des étangs ou des fossés. Si, au contraire, le terrain est trop humide et qu'on veuille donner un écoulement à l'eau surabondante, on y creuse une tranchée ou des trous au fond desquels on met des pierres. Dans l'un et l'autre cas, on fait un *encaissement*. Dans cette circonstance, ce mot est synonyme d'*assainissement, drainage* ou *empierrement*. On fait aussi des *encaissements*, en agriculture, lorsqu'on veut diriger et maintenir dans leur lit des cours d'eau peu volumineux, mais sujets à déborder. On se sert alors de planches fixées par des pieux, et on consolide les berges par des plantations de saules ou d'autres essences.

ENCAISSER v. a. ou tr. (an-kè-sé — de *en*, et de *caisse*). Mettre en caisse : ENCAISSER *des marchandises.*

— Par ext. Resserrer, border des deux côtés : *Les montagnes qui* ENCAISSENT *une vallée.*

— Comm. Toucher, recevoir, en parlant d'une somme d'argent ou d'autres valeurs : *Moins la somme était due, plus il désirait l'*ENCAISSER. (Balz.)

— P. et chauss. Resserrer entre des digues, des berges : ENCAISSER *une rivière, un cours d'eau.* ‖ *Encaisser une route*, En creuser l'emplacement, pour remplacer le creux avec certains matériaux.

— Hortic. Planter dans une caisse remplie de terre : ENCAISSER *des orangers.* ‖ Faire un large trou, dans une terre non encore remuée, pour y rapporter de la terre ou des pierres : ENCAISSER *un terrain.*

— Antonymes. Débourser, décaisser, payer, rembourser, solder, compter de l'argent.

ENCAISSEUR s. m. (an-kè-seur — rad. *encaisser*). Comm. Négociant qui encaisse. *L'*ENCAISSEUR *de ces effets.*

ENCALMINÉ, ÉE adj. (an-kal-mi-né — de *en*, et de *calme*). Mar. Arrêté par le calme : *Navire* ENCALMINÉ.

ENCALYPTE s. f. (an-ka-li-pte — du gr. *egkaluptô*, je voile). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des encalyptées, caractérisé par une coiffe en éteignoir, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le nord des deux continents.

— Encycl. Les *encalyptes* constituent un genre de mousses caractérisé par une coiffe en forme d'éteignoir. Elles ont une tige droite, rameuse, des feuilles disposées sur cinq rangs. Les espèces, au nombre d'une dizaine, sont des plantes vivaces, répandues surtout dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère septentrional, et croissant en gazon sur le sol. L'*encalypte à fruit tordu* est dioïque et ne présente de fruits que quand les pieds mâles et les femelles sont réunis dans une même touffe; mais si les deux sexes se trouvent à une grande distance l'un de l'autre, ce qui est le cas le plus commun, les femelles restent stériles. Cette particularité, qui au premier abord paraît peu importante en elle-même, ne manque pas d'intérêt, car elle fournit un argument à la théorie de la fécondation des mousses.

ENCALYPTÉ, ÉE adj. (an-ka-li-pté). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'encalypte.

— s. f. pl. Tribu de mousses, composée du seul genre encalypte.

ENCAMPANEMENT s. m. (an-kan-pa-ne-man — de *en*, et du lat. *campana*, cloche). Mar. Evasement d'une bouche à feu.

ENCAN s. m. (an-kan — du lat. *in quantum*, à combien. Comme le fait observer avec beaucoup de raison M. Littré, les vieilles formes *inquant, enquant* et le sens même du mot attestent suffisamment la vérité de cette origine, ce qui écarte définitivement la dérivation, proposée par plusieurs, du verbe latin *incantare*, crier en une sorte de chant, dérivation peu naturelle du reste, quant au sens, bien qu'on ne puisse nier, dit M. Littré, qu'*incantare* n'ait agi par une fausse assimilation et n'ait produit, par exemple, *enchantement* pour action de mettre à l'encan, vieille forme usitée vers le XIIIe siècle). Vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'*ENCAN. *L'empire, mis à l'*ENCAN *par l'armée, trouva un acheteur.* (Boss.) *La papauté était à l'*ENCAN, *ainsi que presque tous les évêchés.* (Volt.)

. . . . D'affreux *encans* dispersent au hasard
Les chefs-d'œuvre du goût, les prodiges de l'art.
DELILLE.

La femme d'un joueur peut voir, en moins d'un an,
Ses terres en décret et son lit à l'*encan*.
***.

— Fig. Trafic honteux d'une chose que l'honnêteté défend de vendre à prix d'argent : *Mettre sa conscience à l'*ENCAN. *Se vendre à l'*ENCAN.

— Encycl. Deux conditions essentielles caractérisent les ventes à l'*encan* : la publicité et les enchères. Quant aux ventes de meubles faites de gré à gré ou par convention, v. VENTE (*contrat de*).

En règle générale, toutes espèces de meubles sont susceptibles d'être vendues à l'*encan*. Cette règle souffre cependant quelques exceptions : ainsi, les marchandises neuves appartenant à un marchand et faisant l'objet de son commerce ne peuvent être vendues à l'*encan* que sous certaines restrictions nécessitées par l'intérêt public et la sûreté du négoce. Aux termes de l'article 1er de la loi du 25 juin 1841, « sont interdites les ventes en détail des marchandises neuves à cri public, soit aux enchères, soit au rabais, soit à prix fixe proclamé, avec ou sans l'assistance des officiers ministériels. » Mais cette prohibition n'est pas applicable aux ventes prescrites par la loi; aux ventes faites par autorité de justice; aux ventes après décès; aux ventes après faillite; aux ventes après cessation de commerce; aux ventes faites en cas de nécessité; aux ventes de comestibles; enfin, aux ventes d'objets de peu de valeur connus sous le nom générique de *menue mercerie*. Ne peuvent être non plus vendus à l'*encan* : 1° les objets dont l'Etat a le monopole, tels que les tabacs et les poudres; 2° les livres immoraux condamnés, les gravures obscènes; 3° les armes confiées aux gardes nationaux par le gouvernement; 4° les meubles incorporels, comme les fonds de commerce, les créances, les ventes et les droits successifs.

Des règles spéciales régissent les ventes publiques de coupes de bois, de navires et de récoltes.

D'après le règlement du 28 février 1723 et le décret du 2 février 1811, les imprimeries ne peuvent être vendues qu'à des imprimeurs ou à des fondeurs brevetés. Avant de faire la vente de ces objets, les notaires doivent en informer le procureur impérial ou les inspecteurs de la librairie.

Suivant l'article 1er de la loi du 22 pluviôse an VII, les ventes à l'*encan* ne peuvent être faites qu'en présence et par le ministère d'officiers publics ayant qualité pour y procéder. Ces officiers sont les commissaires-priseurs, les notaires, les huissiers et les greffiers.

Les ventes à l'*encan* sont indispensables dans les cas suivants : 1° lorsque les meubles appartiennent à un mineur ou à un interdit; 2° lorsque les créanciers font vendre les meubles de leur débiteur pour être désintéressés sur le prix; 3° quand des tiers sont intéressés à la vente, par exemple, quand il s'agit d'effets mobiliers d'un individu déclaré absent, des effets légués à un usufruitier qui ne trouve point de caution pour répondre de leur valeur; quand, lors de l'ouverture d'une succession, la majorité des cohéritiers juge la vente publique nécessaire, ou que l'une des parties est absente, ou qu'il y a des mineurs parmi les héritiers.

D'après l'article 2 de la loi du 22 pluviôse an VII, toutes les ventes publiques de meubles, même celles qui ont lieu par autorité de justice, doivent être précédées d'une déclaration au bureau de l'enregistrement. Cette formalité est exigée pour mettre les préposés à portée de les surveiller.

L'officier public chargé d'une vente à l'*encan* se fait ordinairement accompagner d'un crieur; il doit être assisté de deux témoins domiciliés dans la commune et sachant signer.

La jurisprudence du conseil d'Etat a décidé que tous les officiers publics qui procèdent aux ventes à l'*encan* doivent énumérer dans leurs procès-verbaux tous les articles exposés en vente, à peine de 100 francs d'amende.

Les ventes de meubles se font ordinairement au comptant, et les objets qui ne sont point payés immédiatement sont réadjugés sur-le-champ à la folle enchère. Le vendeur peut cependant se réserver la faculté de toucher personnellement le prix des effets adjugés.

Les notaires, greffiers, huissiers et tous autres officiers publics qui procèdent à une vente à l'*encan* ne peuvent se rendre adjudicataires pour leur propre compte (code civil, art. 1596), et ils ne peuvent, sous peine de concussion, recevoir des adjudicataires aucune somme au-dessus de l'enchère.

Suivant un arrêt de la cour de cassation du 16 octobre 1847, l'arrêté municipal qui ordonne que les ventes à l'*encan* ne pourront avoir lieu ou être continuées à la lumière et devront être faites en plein jour est obligatoire.

Lorsque les ventes sont faites à crédit, l'officier public qui y a procédé n'a qu'une seule voie pour en obtenir le prix : il doit assigner pour provoquer une condamnation; car le procès-verbal de vente n'est dans aucun cas susceptible d'exécution parée. Le procès-verbal peut néanmoins être expédié en forme de grosse et devenir, par conséquent, un titre exécutoire, lorsqu'à chaque adjudication il a été signé par le vendeur, l'adjudicataire, les témoins et le notaire.

Les officiers publics qui ont procédé à la vente sont personnellement responsables, soit envers le vendeur, soit envers les créanciers de celui-ci, du prix des objets vendus : ainsi, s'ils adjugent certains objets à crédit au vendeur, ils sont comptables du prix envers les créanciers, sauf leur recours contre l'adjudicataire. Mais il est évident qu'ils ne sont plus responsables lorsque, dans le cahier des charges, le vendeur a accordé un délai pour le payement; dans ce cas, en effet, ce ne sont plus eux qui font crédit, et le recouvrement reste aux risques et périls du vendeur.

Le taux des honoraires dus à l'officier public qui a procédé à une vente à l'*encan* varie ordinairement suivant la qualité de cet officier. Les honoraires des commissaires-priseurs sont réglés par la loi du 18 juin 1843; bien que cette loi ne statue qu'en ce qui concerne ces officiers, la jurisprudence du ministère de la justice considère le tarif qu'elle établit comme applicable à tous les autres. Lorsque la vente à l'*encan* a lieu par autorité de justice, les officiers autres que les commissaires-priseurs ne peuvent recevoir d'autres émoluments que ceux qui ont été fixés par le décret du 16 février 1807, d'après lequel ces émoluments ne doivent, dans aucun cas, excéder le taux de 6 pour 100.

Quand, à une vente publique de meubles, il y a opposition à la remise du prix qui en provient, l'officier public doit en faire le versement à la caisse des dépôts et consignations, dans la huitaine qui suit le mois accordé par la loi aux créanciers et au saisi pour convenir de la distribution par contribution. L'officier ministériel doit exiger de l'adjudicataire le payement entre ses mains du prix de vente, pour le consigner; et l'adjudicataire ne peut se soustraire à cette obligation qu'en rapportant mainlevée de toutes les oppositions et la preuve que le créancier consent à ce qu'il ne verse pas son prix entre les mains de l'officier vendeur.

Lorsque les officiers ministériels ont procédé à une vente à l'*encan* sans en avoir fait la déclaration préalable au bureau de l'enregistrement; qu'ils ont altéré le prix des meubles adjugés; qu'ils n'ont point porté chaque article vendu sur le procès-verbal de vente, ou qu'ils n'ont pas compris dans le procès-verbal des effets exposés aux enchères, livrés par les propriétaires au prix de la prisée ou retirés, ils sont passibles d'une amende de 20 francs. Ils encourent, en outre, une amende de 5 francs pour chaque article dont le prix ne serait pas écrit au procès-verbal en toutes lettres, ou pour défaut de transcription, en tête de ce document, de la déclaration faite à l'enregistrement.

Un particulier qui fait vendre des meubles à l'*encan* sans le ministère d'un officier public est passible d'une amende qui ne peut être moindre de 50 francs ni excéder 1,000 francs.

Les employés de la régie peuvent se transporter dans tous les lieux où l'on procède à des ventes à l'*encan*, pour dresser procès-verbal des contraventions qu'ils auraient pu constater. Ces contraventions se prescrivent par deux années, qui courent du jour où elles ont été constatées.

Les ventes de meubles sont ordinairement précédées de la formalité de l'affiche.

Les déclarations préalables faites au bureau de l'enregistrement sont inscrites sur un registre non timbré; mais la copie que le receveur de l'enregistrement délivre à l'officier ministériel doit être faite sur papier timbré.

ENCANAILLANT (an-ka-na-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Encanailler :

Vous vous êtes, ma fille, exposée à cela,
En vous *encanaillant* de cette guenon-là.
BOURSAULT.

ENCANAILLÉ, ÉE (an-ka-na-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Encanailler : *Un grand seigneur* ENCANAILLÉ.

ENCANAILLER v. a. ou tr. (an-ka-na-llé; *ll* mll. — de *en*, et de *canaille*). Mêler à la canaille, introduire dans la société ou dans l'intimité de gens méprisables : *Autrefois un noble* ENCANAILLAIT *sa fille en la mariant à un riche financier; c'est presque l'inverse qui a lieu aujourd'hui.* ‖ Mêler de la canaille à, introduire de la canaille dans : *Il tenta d'*ENCANAILLER *l'Académie. Vous* AVEZ ENCANAILLÉ *votre maison.*

— Fig. Avilir, rendre méprisable : *On nous gâte la corruption; passez-moi le mot, on l'*ENCANAILLE. (E. Sue.)

S'encanailler v. pr. Hanter la canaille, se mêler, s'unir à elle, entrer en relation avec elle : *Mon cher duc, c'est ce soir que je* M'ENCANAILLE. (Mol.) *Le ministre Maurepas, n'ayant pu triompher des cabales de cour pour avancer son protégé Lauzun, lui écrivit à son lit de mort : « Je n'ai pu parvenir à faire ce que vous désiriez; vous n'aviez, dans cette occasion, pour vous que le roi et moi : voilà ce que c'est que de* S'ENCANAILLER. »

Je suis dans un étage à paraître plus grande
Ou qu'une procureuse ou bien qu'une marchande;
Rien ne m'est plus fâcheux que de *m'encanailler*.
BOURSAULT.

— Fig. S'avilir, prendre des habitudes basses, peu nobles : *Il est vrai que le goût des gens est étrangement gâté là-dessus, et que le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement.* (Mol.)

— Rem. Ce mot était nouveau au XVIIe siècle, comme le prouve le passage suivant de Molière : *Le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement. — Celui-là est joli encore,* S'ENCANAILLE! *Est-ce vous qui l'avez inventé, madame? — Hé! — Je m'en suis bien doutée.*

ENCANTEUR s. m. (an-kan-teur). Forme ancienne du mot ENCHANTEUR.

— Marchand à l'encan; crieur public. ‖ Vieux mot.

ENCANTHIS s. m. (an-kan-tiss — du gr. *en*, dans; *kanthos*, angle de l'œil). Méd. Tumeur formée par une dégénérescence ou un développement morbide de la caroncule lacrymale.

— Encycl. Méd. Au début, l'*encanthis* n'est qu'une petite excroissance molle et rougeâtre; mais, si la maladie est ancienne, la tumeur acquiert, en général, un assez grand développement. Au reste, sa grosseur varie de la grosseur d'un pois à celle d'une figue, et même quelquefois à celle du poing. Dans ce dernier cas, elle étend ses racines au delà de la caroncule lacrymale jusqu'à la membrane interne des paupières. L'*encanthis* est quelquefois indolent, d'autres fois plus ou moins douloureux. Il peut entretenir une ophthalmie chronique et occasionner un épiphora continuel, par suite de la compression ou de la déviation des points lacrymaux.

L'*encanthis* peut devenir cancéreux. On s'aperçoit de cette dégénérescence à la couleur rouge sombre que prend la tumeur, à sa dureté, aux douleurs vives qu'elle procure non-seulement dans l'œil, mais dans toute la région temporale. De plus, l'*encanthis* cancéreux saigne facilement, se recouvre d'ulcérations de mauvaise nature qui fournissent un ichor fétide. La maladie est toujours alors compliquée d'épiphora.

Le traitement de l'*encanthis* varie suivant la nature de la tumeur et suivant le degré plus ou moins avancé de la maladie. Si l'on se trouve en face d'un *encanthis* bénin, on emploiera d'abord un collyre astringent, de petites scarifications, des cautérisations avec le nitrate d'argent; si ces moyens sont insuffisants, on enlèvera la tumeur. Si l'*encanthis* est malin et de nature cancéreuse, on devra extirper la tumeur au plus vite, afin d'empêcher la dégénérescence cancéreuse, qui se produit si rapidement de proche en proche. Si la dégénérescence est déjà commencée, on devra, après avoir eu recours à un traitement palliatif, afin d'arrêter les progrès de la maladie, se décider, en cas d'insuccès, à tenter l'extirpation complète. Pour cela, on sera obligé d'enlever non-seulement l'*encanthis*, mais encore toutes les parties contenues dans la cavité orbitaire. Cette opération, qui consiste à enlever l'œil, ne devra être tentée qu'à la dernière extrémité; ajoutons cependant que, plusieurs fois déjà, elle a été pratiquée avec succès.

— Art vétér. L'*encanthis* consiste dans l'hypertrophie ou la dégénérescence de la caroncule lacrymale. Lorsque l'hypertrophie est récente, avec inflammation aiguë, elle dépend en presque totalité du gonflement de la muqueuse qui recouvre les cryptes de la caroncule; on lui oppose alors les lotions émollientes, et le plus souvent on en confie la guérison à la nature, ou, dans le cas le plus ordinaire, lors de complication d'ophthalmie, on ne lui donne aucun soin particulier, se bornant uniquement à combattre l'ophthalmie. Le gonflement indolent, qui quelquefois atteint le volume d'une noisette et souvent celui d'un pois, est lent dans sa marche; la caroncule devient d'abord un peu rouge; l'œil commence à pleurer; en augmentant de volume, la tumeur ouvre l'angle interne des paupières, comprime les points lacrymaux, gêne les mouvements des paupières et détermine souvent un clignotement et un larmoiement presque continuels. Dans le principe, on combat l'accroissement à l'aide d'astringents; les collyres avec le jus de plantain, l'eau de rose, le sulfate de zinc ou l'acétate de plomb sont souvent efficaces. Si ces collyres sont insuffisants, on les remplace par la pommade mercurielle, que l'on applique sur la caroncule même avec le bout du doigt ou avec un tampon de charpie fixé à l'extrémité d'un stylet. Si enfin tous ces moyens sont sans résultat satisfaisant, il faut en venir tout de suite à l'ablation, opération simple et constamment couronnée de succès. Pour opérer l'ablation de l'*encanthis*, on passe un fil dans le centre de la tumeur, ou l'on y implante une érigne, on tire assez fortement dessus pour amener la base à découvert, et on l'extirpe d'un seul coup avec le bistouri ou des ciseaux courbes. Les soins subséquents consistent tout simplement dans les ablutions d'eau froide. L'opération est quelquefois suivie d'une inflammation assez forte, ou d'hémorragie chez les sujets vigoureux, chez les chevaux et chez les ânes plus particulièrement. Le bœuf et la vache, pour lesquels la circulation est moins active, n'ont pas autant à redouter l'hémorragie. Lorsqu'on craint un résultat fâcheux de l'effusion du sang, on cautérise avec le cautère actuel entouré d'un entonnoir de carton, après avoir couvert l'œil de papier ou de linge mouillé, en ayant soin de ne pas pénétrer jusqu'au sac, accident qu'il est d'autant plus facile de prévenir, que la seule indication, dans cette circonstance, est d'arrêter l'hémorragie et non de détruire une partie nuisible. Quand l'inflammation consécutive se développe avec trop d'intensité, on a recours aux émollients; et comme le plus ordinairement les points lacrymaux sont obstrués par des matières puriformes, on fait des injections, qui deviennent d'un grand secours pour rendre aux larmes leur cours habituel. Une cicatrisation solide n'est malheureusement pas toujours la suite de l'amputation, surtout quand elle a été faite avec des ciseaux : il arrive fort souvent, lorsque la tumeur est volumineuse et sessile, que des fongosités végètent sur la surface amputée. L'usage trop longtemps continué des émollients en est une des principales causes; les vaisseaux qui traversent la tumeur se détendent avec beaucoup plus de facilité. Si la nouvelle excroissance n'est due qu'à un simple relâchement du tissu, on la guérit avec les collyres astringents. Ce moyen est insuffisant toutes les fois qu'il s'est développé une nouvelle production; il faut en venir à une seconde opération; elle se pratique ordinairement avec des ciseaux courbes, parce qu'alors l'*encanthis* n'est jamais aussi volumineux qu'auparavant, quand toutefois on a soin de veiller attentivement aux progrès du mal, que l'on doit réprimer ou réduire le plus promptement possible. Il peut même arriver qu'une seconde opération ne suffise pas, ce qui ne doit point décourager; il faut agir jusqu'à guérison complète, et toujours de la même manière, en cherchant à prévenir les végétations par l'usage des collyres astringents.

ENCAPÉ, ÉE (an-ka-pé) part. passé du v. Encaper : *Un navire* ENCAPÉ.

ENCAPELÉ, ÉE (an-ka-pe-lé) part. passé du v. Encapeler : *Un câble* ENCAPELÉ. ‖ Vieux mot.

ENCAPELER v. a. ou tr. (an-ka-pe-lé). Mar. Arrêter, fixer, en parlant d'une manœuvre : ENCAPELER *un cordage.* ‖ Vieux mot.

ENCAPER v. a. ou tr. (an-ka-pé — de *en*, et de *cap*). Mar. Engager entre deux caps : ENCAPER *le navire.*

— Pop. Dans quelques départements, Saisir, mettre la main sur : *Cette fois vous l'*AVEZ ENCAPÉ.

— Intransitiv. Mar. Donner entre deux caps : *Nous* AVONS ENCAPÉ; *nous aurons de la peine à reprendre le large.*

ENCAPUCHONNÉ, ÉE (an-ka-pu-cho-né) part. passé du v. Encapuchonner. Couvert d'un capuchon ou d'une coiffure en forme de capuchon : *Un moine* ENCAPUCHONNÉ. *Une femme* ENCAPUCHONNÉE. *Je pleure encore un joli Hermès enfant que j'avais vu* ENCAPUCHONNÉ *d'une peau de lion.* (P.-L. Courier.)

— Fam. Qui porte capuchon; se dit pour désigner un moine : *Jamais tête* ENCAPUCHONNÉE *ne fut propre à notre métier.* (Gui-Patin.)

— Par anal. Couvert d'un appareil qui ressemble à un capuchon : *La nature a mis le sucre tout pur dans la sève d'un roseau, et la farine dans les gros épis* ENCAPUCHONNÉS *du maïs.* (B. de St-P.)

— Vèner. Qui a la tête couverte, enveloppée d'un capuchon, de façon à n'y point voir, en parlant de l'oiseau de proie ou de l'animal qu'on emploie à la chasse : *Un faucon* ENCAPUCHONNÉ. *Le léopard qui chasse l'antilope aux Indes est* ENCAPUCHONNÉ *jusqu'au moment de s'élancer sur sa proie.* (Journ.)

— Ornith. *Cygne encapuchonné*, Nom vulgaire du dronte : *Un bord de plumes s'arrondit autour de la face du dronte en manière de capuchon, d'où lui est venu le nom de* CYGNE ENCAPUCHONNÉ. (Buff.)

— s. m. Disciple de Wiclef, dont la secte fut fondée en Angleterre en 1387.

ENCAPUCHONNER v. a. ou tr. (an-ka-pu-cho-né — rad. *en*, et *capuchon*). Couvrir d'un capuchon : ENCAPUCHONNER *la tête d'un enfant.* ‖ Couvrir d'un capuchon la tête de : ENCAPUCHONNER *un enfant.*

— Fam. et par dénigr. Faire entrer dans un ordre monastique : *On trouvait commode autrefois d'*ENCAPUCHONNER *les filles de famille.*

S'encapuchonner v. pr. Se couvrir la tête d'un capuchon : S'ENCAPUCHONNER *de peur de s'enrhumer.*

— Fam. et par dénigr. Se faire moine : *N'ayant pu faire sa fortune, il a pris le parti de* S'ENCAPUCHONNER.

— Manége. Se dit du cheval qui tient le bas de la tête beaucoup trop rapproché du poitrail pour se soustraire à l'effet du mors et s'emporter.

ENCAQUÉ, ÉE (an-ka-ké) part. passé du v. Encaquer. Mis en caque : *Des harengs* ENCAQUÉS. *Des sardines* ENCAQUÉES.

— Fam. Pressé, serré avec d'autres dans un étroit espace : *Des voyageurs* ENCAQUÉS *dans une diligence.*

ENCAQUEMENT s. m. (an-ka-ke-man — rad. *encaquer*). Action ou manière d'encaquer : *L'*ENCAQUEMENT *des harengs se fait aussitôt après la pêche.*

— Encycl. L'art de préparer le hareng, de le saler, de l'embariller dans les caques, était connu des Irlandais et des peuples du Nord vers la fin du XIe siècle. C'est donc à tort qu'on attribue le mérite de l'invention au Hollandais Wilhelm Bulkels ou Beukels, en 1416. Cette réserve faite, voyons comment on procède à l'opération. Dès que les harengs sont pêchés, le caqueur les ouvre, en tire les entrailles, et ne laisse que les œufs ou les laitances; il les lave, les jette dans la saumure, où ils restent environ quinze heures, puis il les *varande*, c'est-à-dire les fait égoutter. Une fois varandés, les harengs sont disposés par lits dans les caques, en séparant chaque couche par une couche de sel. C'est là le *braillage*. On ferme en dernier lieu le baril et on procède à la mise en *vrac* ou *saurissage*, opération qui a pour but d'empêcher la putréfaction de la liqueur chargée de lymphe et de sang. On fait écouler cette liqueur dans une chaudière et on la fait bouillir. Lorsqu'elle est refroidie, on y mêle de la laite de hareng trituré, mélange qu'on appelle *sauris*. On place de nouveau les harengs dans la *caque*, et on les presse de manière que chaque baril en contienne de mille à douze cents. On verse ensuite dessus le *sauris* bouilli jusqu'à ce que les harengs en soient saturés. « C'est, dit M. de Moléon, de la grande attention qu'a le caqueur à faire comme il faut toutes les opérations et à n'encaquer que des harengs de choix, c'est-à-dire de bonne grosseur, gras et ayant tous une laitance ou des œufs, que dépend la bonne qualité d'une caque, qualité très-variable et qui donne au poisson un prix plus ou moins élevé. »

Les harengs qui ne remplissent pas les conditions que nous venons d'énumérer sont encaqués séparément. Le commerce s'empare également de ces rebuts et les revend à bas prix. V. HARENG.

ENCAQUER v. a. ou tr. (an-ka-ké — rad. *en*, et *caque*). Mettre en caque : ENCAQUER *des harengs. Ce fut, d'après une tradition douteuse, un Hollandais nommé Bulkels qui enseigna l'art d'*ENCAQUER *les harengs.*

— Fam. Resserrer, réunir dans un espace étroit : ENCAQUER *les voyageurs dans une voiture.* ‖ Entasser, amonceler : *Mais ce grand Henri IV n'était donc qu'un vilain, un ladre, un pillard, car on m'a conté qu'il* AVAIT ENCAQUÉ *dans la Bastille plus de cinquante millions de notre monnaie d'aujourd'hui.* (Volt.)

S'encaquer v. pr. Etre mis en caque : *Les harengs* S'ENCAQUENT *après avoir été fumés ou salés.*

— Fam. S'entasser, se mettre ensemble en un lieu resserré : S'ENCAQUER *dans une voiture. Dix théâtres et établissements publics seront pleins, chaque soir, de masques qui s'y* ENCAQUERONT *par milliers.* (A. Karr.)

ENCAQUEUR, EUSE s. (an-ka-keur — rad. *encaquer*). Ouvrier qui encaque les harengs ou d'autres poissons. On dit plus ordinairement CAQUEUR.

ENCARCANNÉ, ÉE (an-kar-ka-né) part. passé du v. Encarcanner : *Patient* ENCARCANNÉ.

ENCARCANNER v. a. ou tr. (an-kar-ka-né — de *en*, et de *carcan*). Néol. Mettre au carcan : ENCARCANNER *un condamné.*

ENCARDITE s. f. (an-kar-di-te — de *en*, et de *cardite*). Moll. Nom donné aux bucardes fossiles, et étendu quelquefois aux noyaux ou moules intérieurs des échinodermes fossiles.

ENCARÉ, ÉE (an-ka-ré) part. passé du v. Encarer : *Nostre nauf est-elle* ENCARÉE*?* (Rabelais.)

ENCARER v. a. ou tr. (an-ka-ré). Mar. Echouer : ENCARER *sa nef.* ‖ Vieux mot.

ENCARPE s. m. (an-kar-pe — du gr. *en*, dans; *karpos*, fruit). Archit. Guirlande de feuillage, de fruits et de fleurs. ‖ D'après Perrault, Chacun des trois ornements du chapiteau ionique, qui se placent à la jonction de l'ove et de la volute, et qui sont en forme de gousse de fève. Le mot est fourni par les anciens écrivains, mais l'application en est douteuse.

ENCARRADE s. f. (an-ka-ra-de). Argot. Entrée.

ENCARRAILLADE s. f. (an-ka-ra-lla-de; *ll* mll.). Métall. Mine bien grillée et propre à être mise dans les fours catalans.

ENCARRELÉ, ÉE adj. (an-ka-re-lé — de *en*, et de *carreau*). Carrelé, garni de carreaux. ‖ Vieux mot.

ENCARRER v. n. ou intr. (an-ka-ré). Argot. Entrer : ENCARRER *dans sa piaule* (Entrer dans sa maison).

ENCART s. m. (an-kar — de *en*, et de *carte*). Typogr. et reliure. Carton simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats divisibles par cahiers, tels que l'in-douze, l'in-dix-huit, l'in-seize, etc., se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier.

Quand un livre est plié, devant que de le battre,
Séparez les feuillets bien nets, soigneusement,
Repliez chaque *encart* après séparément.
LESNÉ.

ENCARTAGE s. m. (an-kar-ta-je — rad. *encarter*). Typogr. Action d'encarter des feuilles d'impression : *L'*ENCARTAGE *des feuilles in-douze.* ‖ On dit aussi ENCARTONNAGE.

— Techn. Représentation des dessins destinés aux étoffes brochées, sur une carte divisée en petits carreaux qui figurent les fils de la chaîne et de la trame. ‖ Action d'insérer des cartons entre les plis des étoffes. ‖ On dit aussi ENCARTONNAGE.

ENCARTÉ, ÉE (an-kar-té) part. passé du v. Encarter : *Une feuille* ENCARTÉE. *Du drap* ENCARTÉ. ‖ On dit aussi ENCARTONNÉ.

— *Une fille publique encartée*, Celle à qui la police a remis une carte.

ENCARTER v. a. ou tr. (an-kar-té — rad. *encart*). Typogr. et reliure. Placer un encart, en général un carton quelconque, dans la partie du cahier ou de la feuille d'un volume où il doit se trouver :

Encartez les feuillets bien justes l'un dans l'autre.
LESNÉ.

‖ On dit aussi ENCARTONNER.

— Techn. En parlant d'une pièce d'étoffe, Placer un carton entre ses plis avant de la catir à chaud : ENCARTER *une pièce de drap.* ‖ On dit aussi ENCARTONNER.

S'encarter v. pr. Etre encarté : *Dans les feuilles in-douze* S'ENCARTENT *huit pages.*

ENCARTONNAGE s. m. (an-kar-to-na-je — rad. *encartonner*). V. ENCARTAGE.

ENCARTONNEMENT s. m. (an-kar-to-ne-man — rad. *encartonner*). Action d'encartonner; état d'un objet encartonné.

ENCARTONNER v. a. ou tr. (an-kar-to-né — de *en*, et de *carton*). V. ENCARTER.

— Placer des feuilles imprimées entre des cartons pour les satiner en les passant à la presse.

EN-CAS, ENCAS ou **EN CAS** s. m. (an-kâ — de *en*, et de *cas*). Objet préparé pour être mis en usage dans des circonstances imprévues : *Voici* 10,000 *francs auxquels je ne touche pas; c'est un* EN-CAS. *Portez quelques vêtements bien chauds; ce sera un* EN-CAS.

— Sorte de voiture : *Un* EN-CAS *magnifiquement attelé, pour servir en cas de pluie ou de fatigue.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Ressource applicable à des circonstances imprévues : *L'administration, en France, est l'*ENCAS *de toutes les vocations interrompues.* (St-Marc Girard.) ‖ Hypothèse, événement ou état possible : *La mort sur la barricade ou la tombe dans l'exil, c'est pour le dévouement un* EN-CAS *acceptable.* (V. Hugo.)

— Art culin. Mets tout préparés et pouvant être servis dans une circonstance imprévue :

... Un pâté, du vin, une pastèque,
C'est un *encas* complet...
V. HUGO.

— Table qui était toujours servie dans les palais des rois et dans les anciens châteaux. Cet usage rappelait l'hospitalité et l'appétit énergique des Francs. On ne pouvait sans impolitesse entrer dans la demeure d'un roi franc sans s'asseoir à une table qui était toujours chargée de mets et de boissons. Plusieurs passages de Grégoire de Tours attestent que cet usage était en vigueur au VIe siècle.